




القرض الشعبي الجزائري
ⵝⵔⵉⵎⵓⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏ | ⵏⵉⵎⵉⵔⵉⵏⵉⵙⵉⵎⵓⵏ
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

Promotions Immobilières Publiques & Privées



021 64 15 15
Le Populaire
www.cpa-bank.dz

Entreprises Publiques et Privées
relevant du secteur du bâtiment



Ensemble nous avançons très loin

A qui est-il destiné ?

A toute personne physique ou morale immatriculée légalement au registre de commerce et autorisée à exercer l'activité de promotion immobilière, après justification par acte authentique de la propriété du terrain d'assiette du projet.

Montant du financement

0 Le financement peut aller jusqu'à 70% du coût global du projet.

Durée du crédit

La durée du crédit peut aller jusqu'à trente six (36) mois.

Taux d'intérêt

0 Taux variable conformément aux conditions générales de banque en vigueur.
0 Les intérêts sont payables trimestriellement ou à échéance du crédit, selon le choix du client.

Garantie exigée

Hypothèque de 1er rang du terrain et constructions de la promotion immobilière.

Documents constitutifs

A- Les documents se rapportant au promoteur immobilier

- 1- Demande de crédit.
- 2- Agréments du promoteur immobilier.
- 3- Fiche signalétique OPI selon modèle fourni par l'agence, dûment renseignée et signée par le client.
- 4- Copie du registre de commerce en cours de validité autorisant l'activité de promotion immobilière.
- 5- Statuts de l'entreprise.
- 6- Pièces fiscales et parafiscales apurées datant de moins de 3 mois.
- 7- Documents comptables de l'entreprise des 3 derniers exercices clos pour les entreprises en activités.
- 8- Bilans et TCR prévisionnels sur la durée du crédit sollicité.
- 9- Fiche de groupe pour les sociétés apparentées.

B- les documents spécifiques à l'opération de promotion immobilière

- 1- Copie de l'acte de propriété du terrain établi au nom de la relation, dûment enregistré et publié
- 2- Permis de construire réglementaire en cours de validité (moins de 3 ans) au nom de la relation.
- 3- Etudes technico-économique détaillée comportant une fiche technique de l'opération.
- 4- Plans d'architecture dûment visés par la DUCH.
- 5- Les devis quantitatifs, estimatifs ou contrat de réalisation (s'il y a lieu) .